

2 et 3. L'enseignement d'une langue seconde compte parmi les matières du cours d'orientation dispensé à tous les instituteurs avant leur entrée en fonction dans le Nord.

La plus grande partie du matériel utilisé dans l'enseignement de la langue seconde a été mise au point dans les séminaires d'été fréquentés par les enseignants du Nord. Jusqu'en 1967, la Division de l'éducation a dirigé des cours d'été, dispensés par des spécialistes en programmes d'études et par des enseignants expérimentés. De plus, des experts en enseignement d'une langue seconde visitent les nouveaux instituteurs dans leurs classes et participent aux séminaires durant l'année scolaire.

Aujourd'hui, on compte sur la mise en œuvre d'un programme de base commun pour l'enseignement de l'anglais comme langue seconde dans les écoles du Nord, ainsi que sur le nombre croissant de cours d'été sur l'enseignement d'une langue seconde, dispensés par les universités et par les ministères de l'Éducation. Ces cours durent normalement de cinq à six semaines.

#### LES DETTES DE LA SCHL RELATIVES À L'HABITATION

##### Question n° 1459—M. Caouette:

1. Quelles sommes la Société centrale d'hypothèques et de logement doit-elle au gouvernement relativement aux diverses lois sur l'habitation?

2. Quel est le taux d'intérêt payé par la Société centrale d'hypothèques et de logement au gouvernement pour ces avances?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): 1. \$3,846,319,427 en date du 31 décembre 1968.

2. Les taux d'intérêt auxquels la Société emprunte du gouvernement sont établis trimestriellement par le ministre des Finances. Par conséquent, les taux d'intérêt sur l'ensemble de ses emprunts varient beaucoup, soit entre 2 p. 100 et 7½ p. 100, suivant la date où le prêt a été consenti et la durée du prêt. Pour le trimestre qui s'est terminé le 31 décembre 1968, les taux s'établissaient comme suit: prêt de 10 à 15 ans, 6 11/16 p. 100; prêt de 15 à 20 ans, 6¾ p. 100; prêt de 20 ans ou plus, 6 11/16 p. 100.

#### LES COURS DE LANGUE AUX FONCTIONNAIRES

##### Question n° 1465—L'hon. M. Dinsdale:

1. Combien de fonctionnaires ont achevé avec succès un cours de langue aux frais du gouvernement?

2. Combien de ceux qui ont commencé un tel cours n'ont pas réussi à le terminer?

3. Quel est, depuis le début des cours, le coût estimatif total des salaires de ceux qui les ont suivis, pour le temps qu'ils ont passé à l'école?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Commission de la fonction publique me transmet les renseignements suivants: 1. Les cours de langue seconde offerts par la Com-

mission de la fonction publique se divisent en quatre grades. Au premier grade, l'élève acquiert des connaissances élémentaires pour la conversation seulement; au quatrième grade, on lui donne une connaissance pratique suffisante pour lui permettre de lire, d'écrire, de parler et de comprendre facilement.

Les fonctionnaires suivent les cours de chaque grade successif jusqu'à ce qu'ils atteignent le degré de compétence linguistique qu'exige l'exercice de leurs fonctions.

Pour la période allant de janvier 1964 au mois d'août 1968, le nombre de fonctionnaires qui ont terminé avec succès un cours de langue s'établit ainsi: Grade IV, 703; Grade III, 1,409; Grade II, 2,267; Grade I, 6,224.

2. Au cours de la même période, 1,176 fonctionnaires ont abandonné avant d'avoir achevé le cours qu'ils suivaient. Un bon nombre de ces fonctionnaires ont quitté à cause des exigences de leurs fonctions ou pour des raisons de santé; d'autres, parce qu'ils avaient atteint le degré de compétence nécessaire dans leur cas.

3. La Commission de la fonction publique ne possède pas données concernant le traitement des fonctionnaires qui suivent des cours de langue. Elle estime cependant, d'après un échantillonnage important, que le chiffre de rémunération de ces fonctionnaires pour la période de leur cours est d'environ \$1,100. Ainsi, le montant global de la rémunération de ceux qui ont suivi les cours pendant la période de 4 ans et demi, atteint près de 12 millions de dollars. Comme l'employeur ne remplace habituellement pas les fonctionnaires qui suivent les cours, on n'est donc pas obligé, à cause de ces cours, de verser des traitements supplémentaires. De plus, tout élève doit consacrer, pour chaque période de deux heures employée à suivre des cours, une heure de son propre temps.

#### LA RÉDUCTION DES EMBLAVURES ET DES CONTINGENTS

##### Question n° 1660—M. Southam:

Le gouvernement projette-t-il a) de se rallier à la proposition du groupe d'études du gouvernement fédéral sur l'agriculture qui recommande de réduire de 33 p. 100 la superficie des terres à blé des Prairies d'ici 1980, b) dans l'affirmative, cela voudrait-il dire des contingents de blé de plus en plus restreints d'année en année, en vue d'atteindre cet objectif, c) si les 30 millions d'acres de terre à blé sont ramenés à 20 millions, qu'est-ce que le gouvernement se propose de faire des terres ainsi récupérées et comment compte-t-il maintenir le revenu des agriculteurs des Prairies au niveau actuel?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): La Commission de planification de l'agriculture du Canada n'a fait aucune proposition au gouvernement en vue de réduire les emblavures dans les Prairies. La proposition à laquelle il est fait mention dans la